



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025
A 18 H 30 SUR CONVOCATION EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2025**

Séance : 05/2025

Madame, Monsieur Les adjoints et les conseillers municipaux,

Le conseil municipal s'est réuni le Mercredi 10 Septembre 2025 à 18H30, à l'Espace Jeunesse, sur convocation en date du 08 Septembre 2025 dont un exemplaire est affiché en mairie.

Présents : Messieurs Jean-Michel DESSE, Jean-François DUTHOO, Freddy CRANKSHAW, David MARIN, Hadrien COISNE et Mesdames Marie-Cécile LEFEBVRE, Anne-Charlotte CHOQUET, Sidonie BOULET, Dorothee MOREL, Nicole PAGES.

Procurations : Madame Marylène DENOEUDE à Monsieur Jean-François DUTHOO, Monsieur Hugues DEROUBAIX à Monsieur Freddy CRANKSHAW, Madame Charlotte PRUVOST à Madame Nicole PAGES.

Absents excusés : Monsieur Joel BECART

Secrétaire de Séance : Madame Anne-Charlotte CHOQUET

L'ordre du jour était le suivant :

- 05/2025/01 - * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 05/2025/02 - * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 05/2025/03 - * - Délégation du Maire (factures, contrats)**
- 05/2025/04 - * - Subvention CAF Ludothèque**
- 05/2025/05 - * - Contrat Territorial Global CAF/CABBALR**
- 05/2025/06 - * - Participation Mutuelle collectivité pour le 01/01/2026**
- 05/2025/07 - * - Missions Eric Barriol pour les travaux de l'église**
- 05/2025/08 - * - Demande de subvention Missions d'Eric Barriol Fondation du Patrimoine**
- 05/2025/09 - * - Biens sans maîtres sur la commune**
- 05/2025/10 - * - Projet de city stade**
- 05/2025/11 - * - Tarifs des services communaux (centre aéré/cantine/garderie/alsh etc..)**
- 05/2025/12 - * - Passage des véhicules de + 8T sur la commune**
- 05/2025/13 - * - Remboursement de frais**
- 05/2025/14 - * - Questions Diverses**
- Point sur le budget 2025
- Point sur les locations 2025
- Point sur le marché de la médiathèque
- Signature de la modification du bail emphytéotique de la Ferme Sénéchal
- Fossé de la sauvagerie
- Présentation la Beauté Sauvera de la CABBALR
- Rapport d'activité 2024 Centre de Gestion du Pas de Calais 2024
- Fonds de développement de la vie associative 2025+ subvention Hauts de France en fête pour le COF de Vieille-Chapelle
- Entretien des agents 2025

05/2025/01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Anne-Charlotte CHOQUET se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

05/2024/02 * - Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Monsieur le Maire fait la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 11/06/2025. Après délibération, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire et le Secrétaire de Séance peuvent donc signer celui-ci. La publication de ce procès-verbal se fera sur le site de la Commune conformément au décret sur la réforme des publicités en vigueur depuis le 1er Juillet 2022.

05/2025/03 * - Délégation du Maire

Pour rappel, le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du maire qui doit les signer personnellement, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L 2122-23.

Factures payées depuis le dernier CM (11.06.2025)

Dépenses :

<u>Objet de la dépense</u>	<u>Montant TTC</u>
Signature de contrats Madame SABRE Marine Juin/Juillet 2025	2 031,12 €
Signature de contrats Madame MOUTON Christine Juin/Juillet 2025	1 569,31 €
Signature de contrats Madame HAMEAU Delphine Juin/Juillet/Aout 2025	2 761,62 €
EDF Bâtiments Communaux du 16.05.2025 au 15.06.2025	583,13 €
EDF Eclairage Public du 16.05.2025 au 15.06.2025	152,55 €
GAZ Bâtiments Communaux du 15.05.2025 au 14.07.2025	745,19 €
Achat GNR service technique	880,00 €
Admissions en non-valeur (créances irrécouvrables)	447,95 €
Fournitures scolaires rentrée 2025-2026	1 893,45 €
Impression bulletin semestriel	1 980,00 €
Médecine du Travail 3 ^{ème} trimestre 2025	344,40 €
Ménage école Mois de Juin et Juillet 2025	1 231,26 €
Réparation Voirie rue Marsy	1 603,20 €
Attribution de compensation négative à la CABBALR	7 880,00 €
Service de secours ZIK EN FETES 2025	494,00 €
Licence MY PERISCHOOL 2025-2026	2 062,80 €
Droits du sol CABBALR 2024 (part fixe et variable)	2 663,50 €
Participation Mairie Sortie WALLIBI	882,50 €
Frais bancaire prêt relais court terme	320,00 €
Sorties Centre Aéré Juillet 2025 (dont séjour au gîte du Colombier)	4 096,25 €
Bus Sorties Centre Aéré Juillet 2025	1 610,00 €
Achats vidéo projecteur Classe Mme BUTOR Blamont et pour les conseils	1 098,00 €
EDF Bâtiments Communaux du 16.06.2025 au 15.07.2025	750,48 €
EDF Eclairage Public du 16.06.2025 au 15.07.2025	196,78 €
EDF Bâtiments Communaux du 16.07.2025 au 15.08.2025	699,25 €
EDF Eclairage Public du 16.07.2025 au 15.08.2025	248,01 €
Situation N°1- Médiathèque de proximité	11 707,31 €
Taxes foncières 2025	1 075,00 €
Repas des vœux 2025 à l'Hélice (Lestrem)	1 542,80 €
Mise aux normes clôture Micro-Crèche	2 136,00 €
Mise en place climatisation Foyer Communal	9 973,20 €

Recettes :

<u>Objet de la recette</u>	<u>Montant en €</u>
Acompte subvention FARDA (département) Médiathèque de proximité	30 059,13 €
Parrainage Culturel CABBALR pour ZIK EN FETES 2025	500,00 €
Acompte subvention Fonds de concours (CABBALR) Médiathèque de proximité	38 451,21 €
Taxe communale sur l'électricité 1T2025	3 732,82 €
Acompte 2025 Extrascolaire CAF	3 909,45 €
Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Electricité-Enedis	288,00 €
Régie Cantine Garderie ALSH Juin 2025	7 185,78 €
Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Gaz GRDF	511,00 €
Redevance annuelle GRDF télérelève église	59,99 €
FCTVA 2025 sur les dépenses 2024	7 152,30 €
Prêt relais court terme Médiathèque de proximité	160 000,00 €
Régie location de salles Juin 2025	1 024,12 €
Régie Cantine Garderie ALSH Juillet 2025	6 698,48 €
Refacturation consommation eau micro-crèche 2023-2025	1 037,06 €
Concession PLANQUE-DURIEZ Marcel (part communale)	266,67 €

Loyer Septembre/octobre/Novembre 2025 Ferme Sénéchal	6 639,56 €
Fonds de concours CABBALR « Equipements Légers » Panneaux de rues et Clim	6 526,28 €
Régie location de salles Juillet 2025	1 344,04 €
Régularisation TICFE/TCCFE (taxe communale sur l'électricité)	13 373,51 €
Loyer Micro-Crèche 09-10-11/2025	3 600,00 €

05/2025/04- * - Subvention CAF Ludothèque :

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2025, il avait été décidé de solliciter une subvention auprès de la CAF du Pas-de-Calais pour la partie « Ludothèque » intégrée à la future médiathèque de proximité.

La demande initiale, établie sur la base d'une superficie de 45,91 m² dédiée à la ludothèque, se décomposait comme suit :

- **Investissement** : 36 518,33 €
- **Fonctionnement** : 8 000 €

Depuis, Monsieur le Maire a échangé avec la CAF du Pas-de-Calais et a précisé que la surface réellement concernée par la ludothèque est désormais de 19,82 m², et non plus 45,91 m².

En conséquence, la demande de subvention doit être ajustée comme suit :

- **Investissement** : 16 373,23 €
- **Fonctionnement** : 3 118,48 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement avant modification de la surface subventionnée par la CAF :

62136 - VIEILLE-CHAPELLE				
Plan de financement initial				
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Etudes		Subventions		%
Honoraires Maitrise d'œuvre	21 000.00 €	CABBALR	76 902.42 €	29.28%
Coordination SPS	2 655.00 €	Conseil Départemental	61 018.25 €	23.23%
Diagnostic amiante et plomb	1 200.00 €			
Total Etudes	24 855.00 €	CAF Pas de Calais	45 935.03 €	17%
Travaux		Total des subventions	183 855.70 €	70.00%
Lot VRD, Espace Verts	38 175.00 €			
Lot Démolition	16 392.80 €	Fonds Propres Commune	78 795.30 €	30.00%
Lot Couverture/Etanchéité	98 000.00 €	Emprunts		
Lot Menuiseries Aluminium	25 000.00 €			
Lot Plomberie, Serrureries	16 600.00 €			
Lot Electricité	15 150.00 €			
Lot Menuiseries Cloisons Faux Plafond	20 178.20 €			
Lot Peinture Carrelage	8 300.00 €			
total Travaux	237 796.00 €	total Commune	78 795.30 €	30.00%
TOTAL DES DEPENSES	262 651.00 €	TOTAL DES RECETTES	262 651.00 €	

Le reste à charge de la commune était de 78 795,30 € soit 30% du montant des travaux.

Monsieur le Maire présente le plan de financement actualisé après modification de la surface subventionnée par la CAF :

62136 - VIEILLE-CHAPELLE				
Plan de financement actualisé				
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Etudes		Subventions		%
Honoraires Maitrise d'œuvre	21 000.00 €	CABBALR	76 902.42 €	29.28%
Coordination SPS	2 655.00 €	Conseil Départemental	61 018.25 €	23.23%
Diagnostic amiante et plomb	1 200.00 €	CAF Pas de Calais	19 491.71 €	7.42%
Total Etudes	24 855.00 €	Région Hauts de France	20 000.00 €	7.61%
Travaux		Total des subventions	177 412.38 €	67.55%
Lot VRD, Espace Verts	38 175.00 €			
Lot Démolition	16 392.80 €	Fonds Propres Commune	85 238.62 €	32.45%
Lot Couverture/Etanchéité	98 000.00 €	Emprunts		
Lot Menuiseries Aluminium	25 000.00 €			
Lot Plomberie, Serrureries	16 600.00 €			
Lot Electricité	15 150.00 €			
Lot Menuiseries Cloisons Faux Plafond	20 178.20 €			
Lot Peinture Carrelage	8 300.00 €			
total Travaux	237 796.00 €	total Commune	85 238.62 €	32.45%
TOTAL DES DEPENSES	262 651.00 €	TOTAL DES RECETTES	262 651.00 €	

Le reste à charge communal reste aux alentours de 32% car Monsieur le Maire avec l'aide de Monsieur LEGRAND ont réussi à monter un dossier de subvention auprès de la Région Hauts de France au titre du « Fonds d'Appui aux Projets locaux des communes rurales » (FAPL) pour un montant de 20 000 €.

05/2025/05- * - Convention Contrat Territoire Global CAF/Commune/CABBALR

La Convention Territoriale Globale (CTG) constitue le cadre de la contractualisation de la Caisse d'Allocations Familiales avec les collectivités. Elle constitue une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet permettant le maintien et le développement des services aux familles du territoire.

La CTG constitue une démarche d'investissement social et territorial favorisant le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès au droit et l'optimisation des interventions de chacun.

Une première CTG couvrant la période 2021-2025 a permis d'engager des réflexions et projets sur 4 quatre thématiques : la petite-enfance, l'enfance-jeunesse, le logement et l'accompagnement des publics. Une évaluation partagée avec la CAF, les communes et les partenaires en a été faite.

La CTG 2026-2030 est coconstruite avec l'ensemble des forces-vives concernées sur le territoire : les communes (élus et techniciens), les partenaires institutionnels et associatifs, les habitants. Des ateliers, séminaires et focus-groupes ont rythmé le 1er semestre 2025. Au regard du diagnostic partagé, du projet de territoire « l'agglomération 100 % durable », des priorités de la CAF, du département du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole désormais signataires de cette contractualisation, la CTG 2026-2030 est proposée autour de 3 enjeux principaux :

Les services aux habitants : soutenir et assurer l'accès à une offre de services suffisante et adaptée

Les jeunes : assurer leur bien-être et leur épanouissement

La coopération au service d'une plus grande proximité – Développer et coordonner une politique de réseau de territoire

Pour chacune de ces thématiques, et sur la base d'un diagnostic partagé entre la CAF, la CABBALR, le Département du Pas-de-Calais, la MSA, les communes et les partenaires, des enjeux ont été identifiés, qui seront eux-mêmes déclinés dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel 2026-2030.

Les communes et SIVOM sont invités à s'engager dans cette démarche de CTG et doivent le formaliser par le biais d'une fiche d'engagement. Cet engagement conditionne le versement des Bonus Territoires et doit donc être réalisé avant le 29/11/2025 pour sécuriser les financements à partir de 2026.

Après délibérations, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De s'engager, par la signature de la fiche d'engagement annexée à la délibération, à la mise en œuvre de cette Convention Territoriale Globale en fonction des priorités, des enjeux et des moyens de la commune.
- D'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectif et de financement avec la CAF
- D'autoriser le Maire à signer les différents documents permettant le versement des bonus-territoires et autres aides de la CAF

05/2025/06- * - Participation Prévoyance Santé Complémentaire Volet complémentaire (mutuelle) :

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LEGRAND :

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Monsieur LEGRAND rappelle que la procédure à suivre :

- La labellisation : chaque agent garde sa mutuelle actuelle et la mairie participe à hauteur de 15€/mois
- La convention de participation : tous les agents adhèrent à la même mutuelle (mutuelle de groupe auprès du CDG62 [MNT pour 2025] avec participation de 15€/mois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Après délibérations, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.
- Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 15 € par agent titulaire et contractuel (CDD de plus d'un an).

04/2025/07- * - Missions Eric BARRIOL pour les travaux de l'église :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Éric BARRIOL, architecte du patrimoine, a proposé ses services afin d'évaluer les travaux de réparation à prévoir pour l'église. Il s'est rendu sur place, en présence de Monsieur Franck LEGRAND (Département du Pas-de-Calais) et de Madame Nadine LEBLANC (délégue territoriale de la Fondation du Patrimoine – secteur Aire-sur-la-Lys/Béthune), afin de constater l'état de l'édifice, dont la dégradation s'accroît avec le temps.

Monsieur BARRIOL propose deux missions successives :

- Mission 1 : Diagnostic de l'édifice (estimation des travaux)
- Mission 2 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux à réaliser

Pour la mission 1, les délais de la mission est de 6 mois pour un montant de 13 800€ HT :

Phases de mission	Montant ht	Eric Barriol architecte	Archimètre géomètre sous-traitant
Plans état existant			
° Relevé géométral	7 900,00		7 900,00
* Dessin complémentaire	900,00	900,00	
Synthèse documentaire	900,00	900,00	
Etat sanitaire	1 200,00	1 200,00	
Prescriptions des travaux	1 500,00	1 500,00	
Estimation et phasage	900,00	900,00	
Mise en forme du rapport	500,00	500,00	
totaux ht	13 800,00	5 900,00	7 900,00
tva 20%	2 760,00	1 180,00	1 580,00
totaux ttc	16 560,00	7 080,00	9 480,00

Pour la mission 2, le délai d'exécution sera au minimum de 6 mois et aussi selon la durée des travaux.

Monsieur BARRIOL propose une rémunération forfaitaire selon le montant HT des travaux estimés par lui-même :

montant de travaux	taux d'honoraires
travaux ≤ 100 000 € ht	11%
100 000 € ht < travaux ≤ 250 000 € ht	9,50%
250 000 € ht < travaux ≤ 400 000 € ht	9%

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver et de signer la proposition de Monsieur BARRIOL relative à la mission n°1, la commune disposant des ressources financières nécessaires pour en assurer le règlement et que le délai d'exécution du contrat permettra de mettre budgétairement cette dépense sur l'année 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver et de signer la proposition de Monsieur BARRIOL relative à la mission n°2, car le délai d'exécution du contrat permettra de mettre budgétairement cette dépense sur l'année 2026 voir sur le budget 2027 avec les futurs travaux.

Après délibérations, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'Autoriser le maire à signer la proposition de missions de Monsieur BARRIOL et tout document afférant à ce dossier.

05/2025/08- * - Demande de subvention Missions Eric BARRIOL- Fondation du Patrimoine :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Camille BAYAERT, chargée de Mission Pas de Calais et Somme de la Fondation du Patrimoine a pris contact afin de monter un dossier pour faire labélisée l'église Notre Dame de l'Assomption et un dossier pour subventionner les missions de Monsieur BARRIOL.

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de subvention étant donné qu'il ne sait pas l'enveloppe qui sera allouée à la commune.

Après délibérations, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire a déposer un dossier de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine pour les missions de Monsieur BARRIOL.

05/2025/09- * - Biens sans maitres :

Monsieur Freddy CRANKSHAW prend la parole et donne la définition d'un bien sans maitre :

La notion de bien sans maître recouvre des biens autres que ceux concernés par une succession en déshérence et qui répondent à l'une de deux catégories suivantes :

- de biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;
- ou de biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus 10 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté

Messieurs Freddy CRANSKAW précise que plusieurs terrains seraient concernés (liste non exhaustive) :

- Parcelle AB 09
- Parcelle AB 13
- Parcelle AE 22

La Mairie a déjà fait une enquête, c'est-à-dire, a demandé à la DGFIP, la situation juridique des immeubles et le patrimoine immobilier d'une personne depuis 1956 à nos jours.

Un retour a été fait juste avant la réunion, aucun mouvement juridique n'a été fait depuis 1956 sur les 3 parcelles (vente/donation/succession ...).

Monsieur LEGRAND a également fait une demande à la DGFIP pour avoir la situation de recouvrement des taxes pendant les 4 dernières consécutives.

Une fois ces conditions réunies, il faudra que le Conseil Municipal prenne une délibération pour incorporer le bien dans le patrimoine de la collectivité et publication de la délibération (pour les recours aux tiers).

Une fois les délais respectés, la prise de possession du bien et formuler par un procès-verbal du maire.

Ce procès-verbal est ensuite enregistré au service foncier de la DGFIP qui permettra l'opposabilité de tiers.

Le délai pour cette procédure est de minimum 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à engager les démarches pour les biens sans maîtres sur la commune et signer tout document afférant à ce dossier.

05/2025/10- * - Projet de City Stade :

Monsieur le Maire expose au Conseil avoir reçu Monsieur SANGLARD Jonathan, Commercial de la société RENOV'SPORT pour un futur projet de city stade sur la commune.

Monsieur le Maire précise que la Région Hauts de France pourrait financer les projets de city stade à hauteur de 50% contre 25% actuellement.

Monsieur le Maire expose le projet de plan de financement :

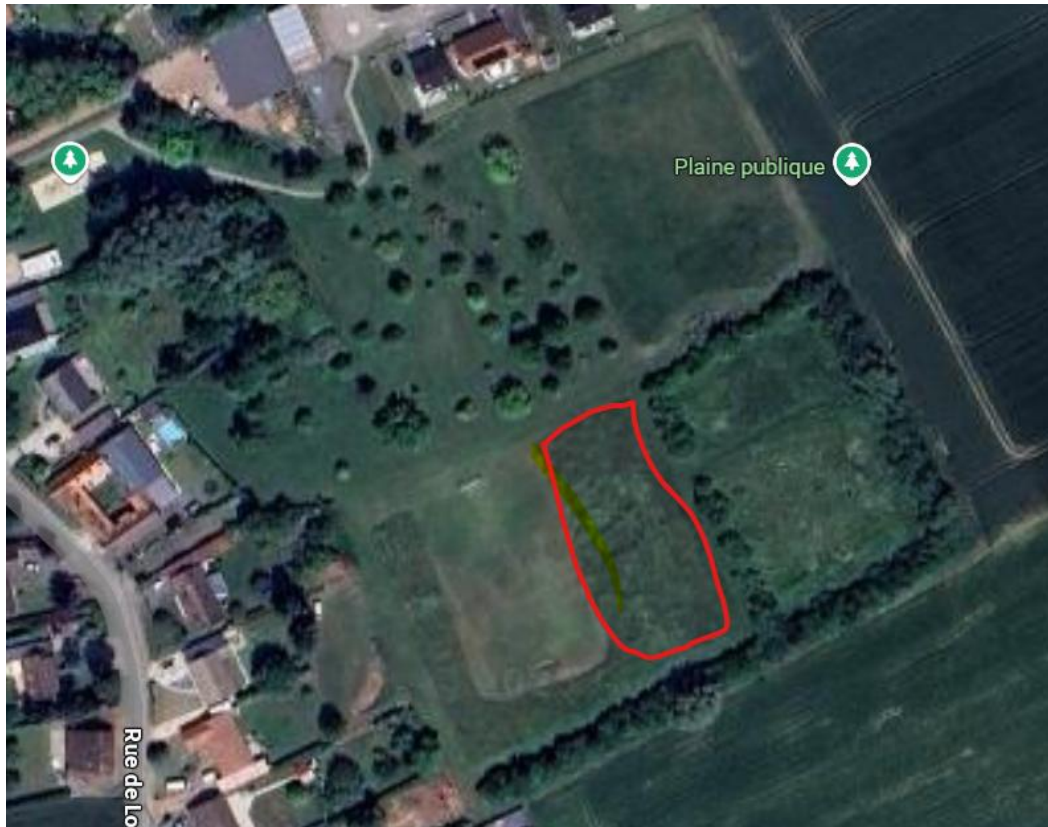
62136 - VIEILLE-CHAPELLE				
PROJET PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Etudes/MOE		Subventions		%
		CABBALR	10 000.00 €	16.88%
		Conseil Départemental	8 885.40 €	15.00%
		Région FFPS	14 809.00 €	25.00%
Total Etudes/MOE	0.00 €	Agence Nationale du Sport	11 847.20 €	20.00%
Travaux		Total des subventions	45 541.60 €	76.88%
Installation chantier	600.00 €			
Fourniture et pose City Stade	42 780.00 €	Fonds Propres Commune	13 694.40 €	23.12%
Poudrage	2 780.00 €	Emprunts		
Fourniture et pose corbeille	810.00 €			
Fourniture et pose banc	570.00 €			
Fourniture gazon synthétique	11 696.00 €			
total Travaux	59 236.00 €	total Commune	13 694.40 €	23.12%
TOTAL DES DEPENSES	59 236.00 €	TOTAL DES RECETTES	59 236.00 €	

Au vu du faible reste à charge de la Commune, le projet serait réalisable.

Madame Dorothée MOREL s'interroge sur l'implantation de ce futur projet ainsi que sur les éventuelles nuisances qu'un city stade pourrait engendrer (bruit, fréquentation, etc.).

Monsieur le Maire précise que l'équipement sera installé à proximité immédiate du terrain de football existant.

De ce fait, les habitations voisines ne devraient être que très peu affectées par d'éventuelles nuisances sonores.



Madame Anne-Charlotte CHOQUET se pose aussi les questions suivantes :

- Les horaires d'ouverture et de fermeture du city stade si celui-ci est clos ?
- Faire une consultation publique auprès des habitants ?
- Le projet devra s'inscrire en continuité avec le paysage urbain et mettre en valeur l'arboretum sans en dénaturer l'esprit

Monsieur Hadrien COISNE expose au conseil que certaines familles avant de s'installer dans une ville, font attention aux équipements publics mise en place par la commune (parc, terrain de foot, terrain de tennis...), ce projet renforcerait l'attrait de la commune, notamment pour les familles.

Monsieur le Maire propose d'aller sur place afin d'expliquer l'implantation du projet. Le Conseil Municipal se déplace sur le terrain afin d'avoir une idée précise du lieu d'implantation du projet.

De retour dans la salle du Conseil,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à engager les démarches pour les demandes de subventions pour ce futur projet
- Autorise le Maire à signer tout document afférant à ce projet.

05/2025/11- * - Tarifs des services communaux :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'habituellement ces tarifs sont votés en Juin de chaque année.

Cantine Scolaire :

Monsieur le Maire fait lecture des comptes de la cantine depuis 2008 :

ANNEE	TARIF ENFANTS	TARIF ADULTES	RECETTES	DIFFERENCE	DEPENSES ALIMENTAIRES	DEPENSES PERSONNEL
2008	2.30 €	3.20 €	10 886.70 €			
2009	2.35 €	3.25 €	13 374.25 €	2 487.55 €		
2010	2.40 €	3.30 €	15 750.40 €	2 376.15 €		
2011	2.45 €	3.40 €	15 214.70 €	- 535.70 €		
2012	2.50 €	3.50 €	13 558.45 €	- 1 656.25 €		
2013	2.55 €	3.60 €	12 499.05 €	- 1 059.40 €	15 317.77 €	
2014	2.65 €	4.00 €	12 525.10 €	26.05 €	16 780.48 €	
2015	2.70 €	4.00 €	15 558.15 €	3 033.05 €	20 276.13 €	26 406.58 €
2016	2.80 €	4.00 €	19 320.15 €	3 762.00 €	18 648.80 €	26 529.45 €
2017	2.90 €	4.00 €	18 420.90 €	- 899.25 €	21 128.63 €	27 094.24 €
2018	3.00 €	4.00 €	21 820.50 €	3 399.60 €	21 638.76 €	28 268.19 €
2019	3.00 €	4.00 €	23 383.00 €	1 562.50 €	21 731.98 €	26 712.03 €
2020	3.15 €	4.00 €	17 161.45 €	- 6 221.55 €	18 715.84 €	33 743.10 €
2021	3.15 €	4.00 €	20 989.15 €	3 827.70 €	24 358.34 €	31 549.55 €
2022	3.30 €	4.00 €	24 432.69 €	3 443.54 €	23 468.93 €	32 448.47 €
2023	3.50 €	4.50 €	23 058.18 €	- 1 374.51 €	21 647.36 €	38 731.31 €
2024	3.60 €	5.00 €	26 744.60 €	3 686.42 €	26 972.63 €	20 535.08 €

Monsieur le Maire félicite la cantinière pour la gestion du budget de la cantine qui reste presque à l'équilibre.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de maintenir à 3,60 € le prix des repas enfants et 5,00 € les adultes étant donné l'augmentation des charges de fonctionnement.

Tarifs :

- Les enfants inscrits dans les temps et présents à la cantine : facturation normale du repas à **3,60 €**
- Les enfants inscrits qui ne viennent pas à la cantine : facturation du repas à **5,00 €** sauf si la famille fournit un certificat médical.
- Les enfants non-inscrits qui viennent manger à la cantine : facturation du repas à **5,00 €**.

Inscriptions Obligatoires :

- Le Vendredi jusqu'à 17 heures pour les repas du Lundi et Mardi suivants
- Le Mardi jusqu'à 17 heures pour les repas du jeudi et vendredis suivants.

Les tarifs seront applicables dès le mois d'octobre 2025.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Garderie Scolaire :

Monsieur le Maire fait lecture des comptes de la garderie depuis 2008 :

ANNEE	TARIF ENFANTS	RECETTES	DIFFERENCE
2008	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 414.00 €	
2009	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 905.80 €	491.80 €
2010	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 969.60 €	1 063.80 €
2011	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 382.85 €	- 586.75 €
2012	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	4 158.70 €	- 224.15 €
2013	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 861.00 €	- 297.70 €
2014	1,50 € le matin et 1,50 € le soir par enfant	3 222.15 €	- 638.85 €
2015	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	4 715.40 €	1 493.25 €
2016	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	6 197.60 €	1 482.20 €
2017	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	5 844.80 €	- 352.80 €
2018	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	7 844.80 €	2 000.00 €
2019	1,60 € le matin et 1,60 € le soir par enfant	7 448.00 €	- 396.80 €
2020	1,70 € le matin et 1,70 € le soir par enfant	4 985.10 €	- 2 462.90 €
2021	1,70 € le matin et 1,70 € le soir par enfant	12 467.05 €	7 481.95 €
2022	1,70 € le matin et 1,70 € le soir par enfant	15 081.09 €	2 614.04 €
2023	1,80 € le matin et 1,80 € le soir par enfant	11 084.02 €	- 3 997.07 €
2024	1,80 € le matin et 1,80 € le soir par enfant	8 812.70 €	- 2 271.32 €

Monsieur le Maire observe une diminution de la fréquentation de la garderie, et ce malgré l'organisation mise en place par Madame Dorothee MOREL, qui a affecté deux personnes à la surveillance.

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes tarifs de 2024 à savoir 1,80 € le matin et 1,80 € le soir.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Allocation Rentrée Scolaire :

Monsieur le Maire fait lecture des comptes depuis 2008 :

ANNEE	Nombre de bénéficiaires	Dépenses	DIFFERENCE
2008	69	1 380.00 €	
2009	65	1 300.00 €	- 80.00 €
2010	63	1 260.00 €	- 40.00 €
2011	49	980.00 €	- 280.00 €
2012	68	1 360.00 €	380.00 €
2013	62	1 240.00 €	- 120.00 €
2014	69	1 380.00 €	140.00 €
2015	61	1 220.00 €	- 160.00 €
2016	57	1 140.00 €	- 80.00 €
2017	62	1 240.00 €	100.00 €
2018	64	1 280.00 €	40.00 €
2019	60	1 200.00 €	- 80.00 €
2020	58	1 120.00 €	- 80.00 €
2021	66	1 320.00 €	200.00 €
2022	56	1 120.00 €	- 200.00 €
2023	44	880.00 €	- 240.00 €
2023	38	760.00 €	- 120.00 €

Monsieur le Maire constate que depuis 2022, les familles ne demandent pas l'allocation rentrée scolaire qui est d'un montant de 20 € par enfant.

Monsieur le Maire propose de reconduire le même montant soit 20 € par enfant.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Allocation Centre Aéré :

Monsieur le Maire rappelle que la commune verse une participation de 20 € par enfant inscrit dans un centre aéré extérieur, durant les périodes où aucun accueil n'est organisé sur la commune (deuxième semaine des petites vacances et mois d'août).

ANNEE	Nombre de bénéficiaires	Dépenses	DIFFERENCE
2011	4	129.50 €	
2012	6	203.50 €	74.00 €
2013	2	55.50 €	- 148.00 €
2014	3	92.50 €	37.00 €
2015	3	74.00 €	- 18.50 €
2016	4	80.00 €	6.00 €
2017	1	20.00 €	- 60.00 €
2018	2	40.00 €	20.00 €
2019	0	- €	- €
2020	0	- €	- €
2021	0	- €	- €
2022	0	- €	- €
2023	1	40.00 €	- €
2024	0	0	- €

Monsieur le Maire propose de maintenir cette aide à 20 € par enfant.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Cimetière :

Monsieur le Maire expose les tarifs actuels :

Cimetière	30 ans	50 ans
Prix Concession (2m²)	250.00 €	400.00 €
Prix Cavume (2m²)	125.00 €	200.00 €
Droits de timbres et d'enregistrement	25.00 €	25.00 €
Columbarium	50 ans	
Concession	750.00 €	

Monsieur Basile LEGRAND interroge le Conseil sur le tarif de la concession au columbarium. Il rappelle que la commune a récemment acquis un nouveau columbarium de 12 cases pour un montant de 9 668,16 €

Lors de l'acquisition du précédent columbarium, le coût avait été réparti sur les 12 cases, ce qui fixait le prix de la concession à 750 €.

En appliquant le même calcul au nouvel équipement, soit 9 668,16 € divisé par 12, le tarif de la concession s'élèverait à 805,68 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas changer les tarifs.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Casse Vaisselle :

Monsieur le Maire procède à une lecture rapide de l'ensemble des tarifs de casse de vaisselle pour les deux salles.

Monsieur Basile LEGRAND précise que certains tarifs devront être ajustés à la baisse ou à la hausse, certains restant trop élevés.

Par exemple, une assiette dont le coût d'achat est de 1,50 € est actuellement facturée 3,20 € en cas de casse

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider les nouveaux tarifs 2025.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Centre aéré :

Monsieur le Maire fait par des tarifs actuels du centre aéré et propose de ne pas changer de tarifs.

Centre aéré sans soutien scolaire :

Quotient Familial	La semaine de 5 jours
	1 enfant = 55 €
	2 enfants = 99 € soit 49,50 € par enfant
QF CAF SUPERIEUR A 1000 €	3 enfants et + = 140,25 € soit 46,75 € par enfant
	Extérieurs: 75 € /semaine de 5 jours par enfant
	1 enfant = 50 €
	2 enfants = 90 € soit 45 € par enfant
800<QF CAF < 1000 €	3 enfants et + = 127,50 € soit 42,50 € par enfant
	Extérieurs: 63 € /semaine de 5 jours par enfant
	1 enfant = 45 €
	2 enfants = 81 € soit 40,50 € par enfant
QF CAF < 800 €	3 enfants et + = 114,75 € soit 38,25 € par enfant
	Extérieurs: 51 € /semaine de 5 jours par enfant

Centre aéré avec soutien scolaire :

Quotient Familial	La semaine de 5 jours
	1 enfant = 27,50 €
	2 enfants = 49,50 € soit 24,75 € par enfant
QF CAF SUPERIEUR A 1000 €	3 enfants et + = 70,50€ soit 23,50 € par enfant
	1 enfant = 25 €
	2 enfants = 45 € soit 22,50 € par enfant
800<QF CAF < 1000 €	3 enfants et + = 63,75 € soit 21,25 € par enfant
	1 enfant = 22,50 €
	2 enfants = 40,50 € soit 20,25 € par enfant
QF CAF < 800 €	3 enfants et + = 58,50€ soit 19,5 € par enfant

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Participation Bulletin Municipal :

Monsieur le Maire fait lecture des comptes depuis 2022 des participations des publicités pour le bulletin municipal :

TARIF PUBLICITE BULLETIN MUNICIPAL				
NB ANNONCEURS	2022	2023	2024	2025
1 PAGE 100 €	3	3	2	8
1/2 PAGE 70 € 00	3	6	4	2
1/4 PAGE 50 € 00	3	2	6	0
1/8 PAGE 40 € 00	2	5	3	4
TOTAL EN €	740.00 €	1 020.00 €	900.00 €	1 100.00 €
DIFFERENCE	480.00 €	280.00 €	-120.00 €	200.00 €

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes tarifs c'est à dire :

1 page – 100 €
½ page- 70 €
¼ page- 50 €
1/8 page- 40€

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05/2025/12- * - Passage des véhicules de +8 tonnes sur la Commune :

Monsieur le Maire indique que les communes de La Couture/Lestrem et de Richebourg ont instauré une interdiction de circulation pour les véhicules de plus de 8 tonnes. Étant donné que Vieille-Chapelle se situe dans le même secteur, il convient de réfléchir à la possibilité d'adopter une mesure similaire.

Il faudra également tenir compte des deux camions actuellement stationnés sur le parking communal, qui dépassent 8 tonnes. Si la commune adopte cette mesure, leur stationnement ne serait plus autorisé.

La mention « sauf riverains » pourrait constituer une solution à cette problématique.

05/2025/13- * - Remboursement de frais :

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a du payer de ses propres deniers certaines dépenses :

- Stores pour la classe à Madame DUTERTRE pour un montant de 113,96 € TTC
- Batterie pour l'onduleur de son bureau pour un montant de 76,83€ TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de le rembourser,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le remboursement des sommes payées pour le compte de la mairie

A. Point sur le budget communal 2025 :

Monsieur le Maire présente un état des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, depuis le début de l'année jusqu'à la date du conseil.

Monsieur le Maire indique qu'au titre des dépenses de fonctionnement, la commune n'a utilisé que 55,51 % de son budget, alors que nous sommes déjà au mois de septembre :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Dépense	801 693.09 €	445 033.98 €	55,51 %	356 659.11 €	44,49 %
011 - Charges à caractère général	188 694.00 €	151 248.85 €	80,16 %	37 445.15 €	19,84 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	324 600.00 €	211 865.61 €	65,27 %	112 734.39 €	34,73 %
014 - Atténuations de produits	47 284.00 €	27 580.00 €	58,33 %	19 704.00 €	41,67 %
023 - Virement à la section d'investissement	121 934.39 €	0.00 €	0,00 %	121 934.39 €	100,00 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	843.00 €	837.63 €	99,36 %	5.37 €	0,64 %
65 - Autres charges de gestion courante	93 337.70 €	35 783.73 €	38,34 %	57 553.97 €	61,66 %
66 - Charges financières	25 000.00 €	17 718.16 €	70,87 %	7 281.84 €	29,13 %
67 - Charges spécifiques	0.00 €	0.00 €	0,00 %	0.00 €	0,00 %
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	0.00 €	0,00 %	0.00 €	0,00 %

Monsieur le Maire indique qu'au titres des recettes de fonctionnement, la commune a perçue déjà 71% de son budget :

Chapitre	Budgétisé	Réalise		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Fonctionnement - Recette	801 693.09 €	577 993.27 €	72,10 %	223 699.82 €	27,90 %
002 - Résultat de fonctionnement reporté	59 646.07 €	59 646.07 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
013 - Atténuations de charges	0.00 €	47.49 €	0,00 %	-47.49 €	0,00 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	53 900.00 €	45 098.93 €	83,67 %	8 801.07 €	16,33 %
73 - Impôts et taxes	91 679.00 €	42 787.00 €	46,67 %	48 892.00 €	53,33 %
731 - Fiscalité locale	376 730.00 €	256 066.33 €	67,97 %	120 663.67 €	32,03 %
74 - Dotations et participations	159 661.00 €	121 600.27 €	76,16 %	38 060.73 €	23,84 %
75 - Autres produits de gestion courante	60 000.00 €	52 405.89 €	87,34 %	7 594.11 €	12,66 %
77 - Produits spécifiques	0.00 €	341.29 €	0,00 %	-341.29 €	0,00 %
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	77.02 €	0.00 €	0,00 %	77.02 €	100,00 %

Monsieur le Maire indique que pour la partie investissement, la commune n'a payé que 11 700 € pour la médiathèque et 1 500 € d'honoraires côté dépenses :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Dépense	565 978.02 €	209 685.01 €	37,05 %	356 293.01 €	62,95 %
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	125 419.61 €	125 419.61 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %
041 - Opérations patrimoniales	6 366.66 €	0.00 €	0,00 %	6 366.66 €	100,00 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	64 000.00 €	43 876.58 €	68,56 %	20 123.42 €	31,44 %
20 - Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0,00 %	0.00 €	0,00 %
21 - Immobilisations corporelles	15 843.00 €	13 621.42 €	85,98 %	2 221.58 €	14,02 %
23 - Immobilisations en cours	354 348.75 €	26 767.40 €	7,55 %	327 581.35 €	92,45 %

Et que pour le côté recettes, la Commune a perçu le prêt relais pour la médiathèque et 50% des deux subventions acquises :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé		Disponible	
		Montant	%	Montant	%
Investissement - Recette	565 978.02 €	371 908.90 €	65,71 %	194 069.12 €	34,29 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	121 934.39 €	0.00 €	0,00 %	121 934.39 €	100,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	843.00 €	837.63 €	99,36 %	5.37 €	0,64 %
041 - Opérations patrimoniales	6 366.66 €	0.00 €	0,00 %	6 366.66 €	100,00 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	128 719.61 €	130 400.96 €	101,31 %	-1 681.35 €	-1,31 %
13 - Subventions d'investissement	148 114.36 €	80 670.31 €	54,46 %	67 444.05 €	45,54 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	160 000.00 €	160 000.00 €	100,00 %	0.00 €	0,00 %

B. Point sur les locations de salles en 2025 :

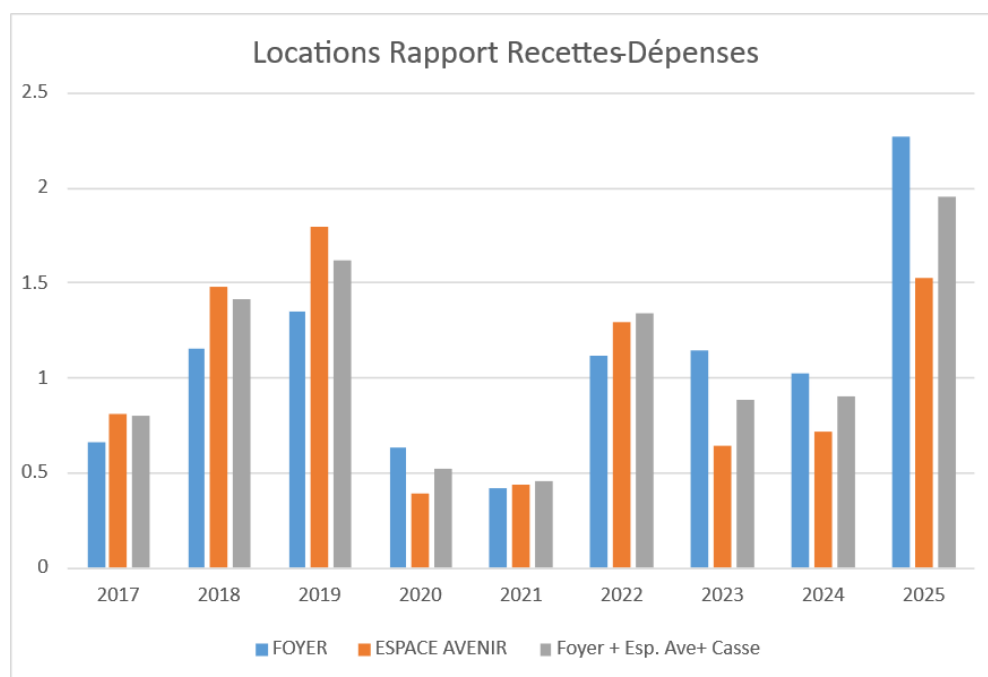
Monsieur le Maire remercie Madame Virginie SOUILLART pour le temps consacré à la saisie des données, permettant ainsi de présenter au Conseil les chiffres suivants pour 2025 au niveau des locations :

- **Foyer communal** : 38 locations pour un montant total de 12 680 €
- **Espace Avenir** : 33 locations pour un montant total de 11 510 €
- **Option nettoyage** : 480 €
- **Casse de vaisselle** : 136,56 €
- **Location de matériel** : 775 €

Il précise que la Salle Espace Avenir est mise gratuitement à disposition des associations à 21 reprises dans l'année, contre 9 pour le Foyer Communal.

Monsieur le Maire présente également un graphique permettant d'évaluer la rentabilité des locations de salles, en comparant les recettes aux dépenses d'énergies.

Il rappelle que ces chiffres ne sont pas encore définitifs, certaines dépenses de fin d'année n'ayant pas été intégrées, mais souligne qu'une rentabilité est attendue pour les deux salles sur l'année



C. Point sur le marché de la médiathèque :

Monsieur le Maire rappelle que les travaux ont commencés, le bâtiment a été démonté en plusieurs morceaux en emmenés par l'entreprise MODULE CONCEPT.

Lors de la dernière réunion de chantier, il était question de la pose des nouveaux bacs en toiture et reprise des structures dégradées :



L'entreprise faisant le VRD a commencé les travaux (respect du planning) :

VRD :

MOIS	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
	18/06 Mise en place de grille Heras.			
			08-sept Assainissement 4 Jours	
				Tranchée technique 2 Jours
				Accès (bordures, enrobé) 4 Jours

Pour le gros œuvre, un retour des préfabriqués est prévu début octobre puis remontage sur place et aménagement du bâtiment :

GO ETENDU :

PLANNING REHABILITATION BATIMENT PREFABRIQUE EN MEDIATHEQUE (en nombre de semaines à réception de l'OS)																			
TACHES	S1 17-juin	S2	S3	S4 21-jul	S5	S6	S7	S8 25-aout	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17 29-sept	S18	S19 03-nov
RECEPTION OS																			
DEMONTAGE ET GRUTAGE DES MODULAIRES																			
ETUDES ET PREPARATION DE CHANTIER																			
CURAGE ET RECONDITIONNEMENT MODULAIRES EN ATELIER																			
RECONDITIONNEMENT ET AMENAGEMENT MODULAIRES EN ATELIER																			
REMONTAGE ET AMENAGEMENT DES MODULAIRES SUR CHANTIER																			
ESSAIS ET MISE EN SERVICE																			
NETTOYAGE																			
OPR																			
LEVÉE DES RESERVES																			
RECEPTION																			

D. Modification du bail emphytéotique avec Sourires d'Autistes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa participation à la réunion du Conseil d'Administration de l'association Sourires d'Autistes, au cours de laquelle a été abordée la question de la modification du bail emphytéotique concernant la surface d'emprise des trois pavillons et son impact sur le loyer acquitté par l'association.

Il rappelle la position de la commune, à savoir qu'aucune diminution de loyer n'est envisagée, conformément à l'avis de Maître PAURISE, notaire. En effet, la valeur locative annuelle est fixée sur la base de 8 quintaux de blé par hectare.

Or, pour l'année 2024, le prix du quintal de blé dans le Pas-de-Calais a été arrêté à 30,44 €, soit une valeur annuelle de 243,52 € par hectare. Rapporté à une surface de 935 m², cela correspond à un loyer annuel de 19,48 €, soit environ 1,62 € par mois.

E. Fossé de la Sauvagerie (La Couture/ Vieille-Chapelle) :

La Commune de La Couture a saisi le SYMSAGEL afin de connaître la procédure à suivre concernant le remblaiement d'un cours d'eau par des boues issues du curage d'un étang situé au lieu-dit *La Sauvagerie*.

Ce remblaiement, réalisé par l'ancien propriétaire de l'étang, concerne un cours d'eau servant de limite entre les communes de Vieille-Chapelle et de La Couture.

Il engendre des difficultés d'écoulement et d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies.

Du côté de Vieille-Chapelle, la parcelle attenante à ce fossé appartient à un propriétaire non identifié dans les fichiers de la DGFIP



Après discussions, La CABBALR a pris en charge les travaux nécessaires afin de rendre le fossé opérationnel en cas de futures inondations.

F. Présentation de la « Beauté Sauvera » (CABBALR) :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane sur l'initiative nationale « La Beauté Sauvera » dont l'objectif premier est d'agrémenter, d'embellir l'espace public de reproductions de grands chefs d'œuvre issus de collections nationales.

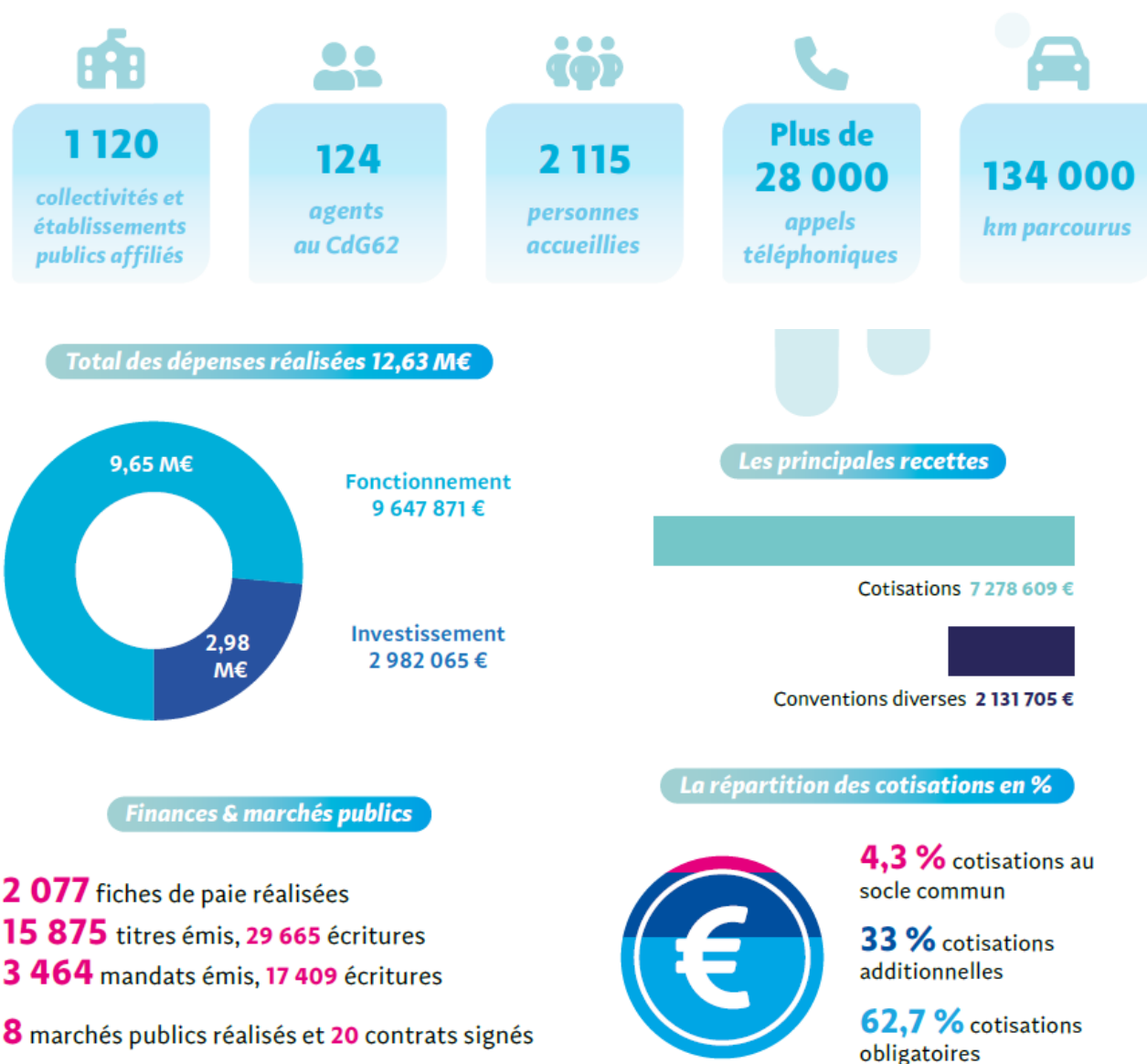
La Commune peut adhérer à l'association à hauteur de 250 €

G. Rapport d'activités 2024-CDG 62 :

Monsieur le Maire fait lecture du rapport d'activités 2024 du Centre de Gestion du Pas de Calais.

Suite au décès soudain de Monsieur Joël DUQUENOY (Président du Centre de Gestion du Pas de Calais de 2021 à 2025), Monsieur René HOCQ a été élu Président du CDG62.

Voici quelques informations issues du rapport :



H. Fonds de développement de la vie associative 2025 et subvention Hauts de France pour le Comité des Fêtes de VIEILLE-CHAPELLE à l'occasion de ZIK EN FETES.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Jérôme DARRAS, Sénateur du Pas de Calais l'informant que l'Association Sourires d'Autistes a reçu la somme de 2 000 € au titre du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) volet fonctionnement et Innovation.

Monsieur le Maire fait par au Conseil Municipal que Monsieur LEGRAND Basile a réussi à faire octroyer la somme de 1 200 € pour la festivité « ZIK EN FETES » 2025.

Le dispositif « Hauts-de-France en Fête » permet, autour de valeurs de solidarité et de partage, d'accompagner l'animation des territoires par un soutien financier à des événements ponctuels et festifs qui se déroulent prioritairement en milieu rural.

I. **Entretiens des agents communaux 2024 :**

Monsieur le Maire rappelle à Monsieur Freddy CRANKSHAW et Madame Dorothee MOREL, que les entretiens annuels sont à faire avant la fin de l'année.

Questions Diverses (non à l'ordre du jour) :

Madame Anne-Charlotte CHOQUET rapporte que les parents souhaiteraient une végétalisation de la cour de l'école.

Madame Dorothee MOREL indique qu'elle assiste aux réunions de classe de l'École des Deux Rivières.

Elle transmet les remerciements des enseignantes pour le matériel fourni par la commune.

Elle rappelle également l'importance de respecter les temps scolaires et méridiens. Enfin, elle précise qu'en cas de difficulté survenant à la cantine, la gestion relève de la mairie.

Lors de ces réunions, il a été signalé que la commune avait, à tort, réglé une facture de transport en bus pour une sortie scolaire qui devait être prise en charge par l'Amicale Laïque.

Après échanges, le Conseil Municipal charge Monsieur Basile LEGRAND de solliciter le remboursement auprès de l'Amicale Laïque.

Monsieur Freddy CRANKSHAW rapporte qu'il a été à la réunion du CDIS de Laventie afin d'avoir le rapport d'activités de la compagnie (démissions, recrutements, formations...). Par ailleurs, le CDIS de Laventie ouvre ses portes le samedi 14.09.2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21heures 12 minutes.